Schaan/FL, 28. Februar 2024

Communiqué de presse de la CIPRA sur le projet SpeciAlps

Orienter les flux touristiques, sauvegarder l’expérience de la nature

De l'intelligence artificielle aux limites de capacité et au « nudging » en passant par le dernier kilomètre : La série de podcasts speciAlps et un webinaire ont approfondi la thématique de la gestion de la fréquentation touristique à l’attention d’un large public.

Dans le projet de la CIPRA « [Podcast speciAlps : Orienter les flux touristiques, sauvegarder l'expérience de la nature](https://www.cipra.org/de/cipra/international/projekte/laufend/specialps-podcast) » sont nés cinq podcasts en anglais et dans les langues alpines allemand, français, italien et slovène. Vous pouvez les écouter dès maintenant sur notre site web.

Épisode 1 : L'IA dans le tourisme alpin

Le [**premier épisode du podcast**](https://soundcloud.com/cipra_international/artificial-intelligence-for-visitor-guidance-episode-1-specialps-podcast-series/s-1ea2y8oxUzE?si=ebe491644bbe4a76ad8dbc27e7e33bef&utm_source=clipboard&utm_medium=text&utm_campaign=social_sharing) **(en, sl)** se penche sur les opportunités offertes par l’intelligence artificielle (IA) pour détourner les touristes des sites sensibles ou saturés. L’IA n’est pas une nouveauté, mais la quantité de données disponibles et les algorithmes de plus en plus efficaces ouvrent de nouvelles possibilités, déclare Karolina Taczanowska de l’Université des Ressources Naturelles et des Sciences de la vie de Vienne. « Dans les destinations touristiques, l’IA est déjà en mesure de prédire les dépassements des limites de capacité de charge et les goulets d’étranglement. » Les deux autres invitées du podcast, Vešna Kobal et Urška Starc Peceny expliquent à l’aide du projet « Mountaineering 4.0 » comment l’utilisation de l’IA pourrait permettre de désengorger les points chauds touristiques de la Slovénie.

Épisode 2 : Le dernier kilomètre

Voiture, train ou bus : la gestion de la fréquentation commence par le choix du moyen de transport pour aller dans les montagnes, comme démontre le **deuxième épisode du podcast (en, fr)**. En 2022, Louis Didelle a lancé le projet « L'Escarpade » dans la ville alpine française de Grenoble : « Nous voulions essentiellement sensibiliser les gens pour l'usage des mobilités douces et montrer que l'accès aux montagnes n'est pas uniquement possible en voiture. » Antoine Pin de Protect our Winters France, le deuxième invité, donne des recommandations sur la manière dont les individus peuvent agir.

Épisode 3 : Nudging dans le tourisme alpin

Comment inciter les visiteur·euse·s des espaces naturels sensibles des Alpes à se comporter de manière responsable, et ce, sans interdictions ni incitations financières ? Le rôle que la psychologie comportementale y joue a été au cœur des débats entre environ 150 participant·e·s du webinaire « Nudging dans le tourisme alpin » en septembre 2023. Le parc naturel régional des Baronnies provençales de France, par exemple, a testé comment il était possible d'orienter ses hôtes grâce à la personnalisation et aux messages positifs. C'est l'un des sujets traités par le **troisième épisode du podcast (en, de).**

Épisode 4 : Trop, c'est combien ?

Du lac Schrecksee de l'Allgäu à Funes en Italie en passant par l'Hallstatt autrichien : l'environnement naturel, la culture locale et les espaces de vie diversifiés sur le plan géographique sont principalement les attractions touristiques de l'arc alpin. De nombreuses destinations voient le nombre de visiteur·euse·s bondir, ce qui met une pression aux infrastructures locales, à l'environnement et à la population. C'est pourquoi **le quatrième épisode du podcast (en, it)** se consacre aux limites de capacités de charge dans le tourisme alpin.

Épisode 5 : Droit à la nature

Quelles sont les soi-disant « zones de tranquillité » dans les montagnes ? Où sont les limites de l'utilisation de l'eau potable pour fabriquer de la neige ? Quels sont les problèmes juridiques qui résultent des villages de chalets ? Quel rôle peut y jouer le « Protocole Tourisme » de la Convention alpine signé par tous les États alpins il y a 25 ans ? C'est une question parmi d'autres que pose le **cinquième et dernier épisode du podcast (en)** avec la participation de Wolfger Mayerhofer, secrétaire général adjoint de la Convention alpine et d'Ewald Galle, le « dépositaire » de la Convention alpine auprès du ministère autrichien de la Protection du Climat. La Convention alpine est un traité de droit international public à propos de la protection et du développement durable des Alpes.

Ce projet est mené par CIPRA International et le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes ». Il a été rendu possible par le ministère allemand de l’Environnement, de la Protection de la nature, de la Sûreté nucléaire et de la Protection des consommateur·rice·s (BMUV).

**Tous les épisodes du podcast à écouter et des informations supplémentaires sur le projet sont disponibles sur :** [www.cipra.org/de/specialps-podcast](https://www.cipra.org/de/specialps-podcast)

(4'494 caractères, espaces inclus)

Des photos en format imprimable et le texte du communiqué sont disponibles sur [www.cipra.org/fr/communiques-de-presse](http://www.cipra.org/fr/communiques-de-presse).

Pour toutes questions, prière de contacter :

Michael Gams, michael.gams@cipra.org, +423 237 53 04 ou

Magdalena Holzer, magdalena.holzer@cipra.org, +423 237 5313

**La CIPRA, pour une vie bonne dans les Alpes**

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui dispose de représentations dans sept pays alpins et d’un réseau de plus de 100 associations membres. La CIPRA œuvre pour un développement durable sur des bases scientifiques, à travers une communication variée, un travail de sensibilisation politique et la réalisation de projets concrets. Elle s’engage pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, pour le renforcement de la diversité locale et pour des solutions communes aux défis transfrontaliers de l’Arc alpin.

[www.cipra.org](http://www.cipra.org)